



Rupture contrat pro par mon employeur

Par **kentin**, le **28/01/2015** à **19:58**

Bonjours,je suis actuellement en contrat pro en cdd depuis le 15 septembre.

Mon contrat se termine le 1er septembre 2015 mais mon employeur souhaite mettre un terme au contrat fin avril car ma formation lui reviens trop cher sois disant(ils disent payer plus de 2000 euros par mois pour mon école et mon salaire) et préfère payer quelqu'un de déjà qualifier.

Pour valider mon dossier d'entreprise je dois rester au moins jusqu'à la fin du mois de mai chose que mon entreprise ne veux pas.

Je sais qu'il ne peuvent pas me virer car je n'ai fais aucune faute grave,pas d'absence et travail au heures convenu et assidu.

Mon employeur ne souhaite pas négocier sur des indemnités et me dit que je devrais payer les 1600 euros de formation restante moi même avec le salaire que je gagnerais chaque mois. Ma question est donc de savoir si j'accepte de négocier une rupture à l'amiable que suis-je en droit de demander en terme d'indemnités?

Je ne veux pas mettre ma formation en péril juste pour un mois de travail et en plus je ne suis pas une mauvaise élèves et mon école en est témoins.

Aucune négociations ne semble possible avec cette entreprise et je n'ai le choix que d'accepter car ils ont déjà quelqu'un pour me remplacer.

Je peux finir ma formation en initiales sans soucis mais pour sa il me faut comme indiqué ci-dessus 1600 euros pour finir de la financer.

Que faire svp.

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **28/01/2015** à **21:41**

Bonjour,

Je ne vois pas déjà pourquoi vous négocieriez un accord amiable de rupture du CDD sous la forme d'un contrat de professionnalisation puisque l'employeur ne peut pas vous demander de rembourser de telles sommes...

Par **kentin**, le **29/01/2015** à **05:38**

Il ne me demande pas de rembourser mais en fait je dois me débrouiller de finir de payer mon école il ne veulent pas me la payer

Et moi je peux finir ma formation en initial et pas en alternance si je paye ce qui reste mais est ce sue je peux négocier une telle somme avec mon employeur car vu la pression qu'il me mettent je ne souhaite pas rester si je peux m'en aller,suis je en droit de demander une compensation financière en gros?
Cordialement.

Par **P.M.**, le **29/01/2015** à **08:50**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas plus vous demander de payer directement le centre de formation, ce qui revient au même et celui-ci n'est pas normalement habilité à recevoir des sommes de votre part, d'autre part l'alternance fait partie intégralement du contrat de professionnalisation...